

## Compte rendu de la Commission des finances du 8 Novembre 2017

Présents : Claire Dufour, Danielle Degdadi, Francis Marguerite, Bernard Giorgi, Thierry Lucas, Anne-Marie Perrousseaux, Marc Caurette, Olivier Azières, Angélique Pasternak ,

### Préambule :

Le 17 Octobre dernier la Mairie a invité les membres de la commission des finances à travailler sur un supplément du « Bulletin d'info municipal » qu'elle a préparé. Il est consacré à l'explication des différents postes budgétaires de la commune et présente l'évolution des données comptables du budget de Reillanne pour les années 2015-2017. Ce bulletin qui voudrait permettre à chacun de comprendre la comptabilité publique, sera distribué dans le village vers le 21 Novembre et annoncera une réunion publique prévue le 1<sup>er</sup> décembre sur ce thème.

N'ayant pas eu connaissance du texte avant la réunion, la Commission fit seulement quelques remarques sur le fond (par ex. le budget de l'eau n'était pas abordé) ou la forme du document. Aussi, pour lui permettre d'y réfléchir et de soumettre ses propositions, une seconde réunion avait été prévue en Mairie le 8 Novembre.

C'est donc sur un document légèrement modifié (joint à ce compte-rendu) que la Commission a travaillé aujourd'hui, ce document tenant compte des remarques des membres de la commission lors de la précédente réunion ou adressé par eux en Mairie.

### Discussion

- En préambule l'un des membres de la Commission regrette que les **documents de travail ne soient pas systématiquement envoyés par mail avant les réunions**, ce qui permettrait aux participants d'y travailler préalablement et éviterait une perte de temps pour tous.

Il est souhaitable aussi qu'un **compte-rendu de réunion** soit rédigé et adressé à tous les membres de la commission pour que les absents sachent ce qui s'y est dit.

Ces demandes sont approuvées par tous et seront dorénavant la règle.

- Le budget de l'eau a été rajouté en dernière page du bulletin mais pour refléter au mieux le budget réel de la commune, la commission pense qu'**il aurait été préférable que les deux budgets (commune plus eau) soient cumulés**. Elle regrette aussi que les incidences financières, sur le budget communal, de la participation reillannaise au budget de la Communauté de communes, ne soient pas chiffrées (part des taxes locales reversées à la **CHP** contre l'abandon de certaines compétences)

- Pour faire apparaître la situation financière réelle de la commune il est important aussi que l'évolution de **l'endettement global de Reillanne (montant résiduel de ses emprunts sur le budget principal cumulés avec ceux du budget de l'eau)** y figurent ainsi que le **montant de sa Trésorerie**. La Mairie rajoutera ces informations sur le bulletin pour les 3 exercices concernés.

- Certains trouvent dommage que le document proposé soit limité aux chiffres comptables et **pas suffisamment explicatifs et pédagogiques** (explications sur les évolutions des principaux postes de dépenses ou de recettes, sur les investissements réalisés...). La Mairie explique ce choix par la volonté de susciter des questions auxquelles la réunion publique du 1<sup>er</sup> décembre répondra. Au cours de cette réunion la question de l'élargissement de la communauté de commune sera aussi expliquée.

- De même certains participants pensent que le **rôle de la Commission des Finances doit être plus prospectif**. Ils souhaiteraient pouvoir travailler régulièrement en petits groupes avec le représentant dédié de la Mairie afin d'élaborer des plans de financement pluriannuels à 5 ans, de dégager les marges et les contraintes financières et réglementaires à moyen terme, plutôt que de se réunir épisodiquement pour étudier le budget ou d'autres points financiers ponctuels. La Mairie quant à elle voudrait que la Commission des finances reste ouverte au plus grand nombre d'habitants intéressés par cette question et ne soit pas réservée seulement à un petit cénacle d'experts qui travailleraient et donneraient aux autres leurs conclusions.

Une réunion sera organisée dans la seconde quinzaine du mois de Janvier 2018 pour réfléchir sur ce point.

Le bulletin devant être imprimé et distribué pendant la semaine du 20 Novembre, ceux qui souhaitent encore y apporter **quelques modifications peuvent les adresser à la Mairie avant le 17 Novembre prochain**